

Ce document est obligatoire lors de l'inscription au club et il sera conservé par celui-ci.



CHARTRE DU LICENCIÉ

- Le licencié se doit de respecter les installations et le matériel mis à sa disposition ;
- Le licencié adhère au projet de jeu et accepte la décision de l'entraîneur, (montée ou descente dans les différentes équipes) ;
- Présence aux entraînements et aux matchs / obligatoire (sauf impératif) ;
- Le licencié adhère au règlement intérieur du CLOS Wahagnies (consultable sur le site du club).

Les sanctions

- Absences répétées aux entraînements ou non adhésion au projet de jeu :
 - Non-qualification aux matchs, durée déterminée par l'entraîneur,
- Non-participation aux matchs, exclusion temporaire ou définitive :
 - Décision prise par le bureau,
- Non-respect des arbitres, des bénévoles, des adversaires, des installations et matériel, du règlement intérieur :
 - Exclusion temporaire ou définitive, décision prise par le bureau.

Le bureau,

J'ai pris connaissance de cette présente charte.

Nom et prénom + Signature du licencié (ou de son représentant légal) :